



Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique – Aile francophone ASBL
Siège social : rue 't Serstevens, 4 B-6530 Thuin Entreprise N° 418.483.239
Sous le haut patronage de S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et au COIB
Fédération sportive reconnue par l'Exécutif de la Communauté française
Commission provinciale liégeoise



Sébastien HERBILLON
shcommprov@gmail.com
0032 470 75 81 28

M. /Mme.

Grâce-Hollogne, le 19 mars 2025

Convocation au championnat provincial 2025

Disc.17 - PISTOLET SUPER CALIBRE

6/04/2025 - C.S.T. FLEMALLOIS 4400 FLEMALLE

Vous êtes prié de vous présenter au responsable de l'organisation au moins ½ heure avant le début de la compétition qui aura lieu le **dimanche 6 avril 2025**. De vous munir, pour les disciplines à feu, des autorisations pour vos armes et de votre extrait du casier judiciaire vieux d'un an au plus.

Dans l'intérêt du club qui nous accueille, nous serons au regret d'interdire l'accès du pas de tir aux personnes qui ne rempliront pas les conditions énumérées ci-dessus.

Votre heure de passage : voir tableau ci-joint

Le règlement « absentéisme » est de stricte application.

Si vous ne pouvez répondre à la présente convocation, je vous prie de bien vouloir m'en avvertir dès que possible.

Pour votre information, restez attentifs à vos courriels ainsi qu'à notre site <https://www.ftirpl.org/>

Bonne compétition et salutations sportives,

Sébastien Herbillon
Organisation & Arbitrage

Commission provinciale liégeoise de l'URSTBf - ASBL

Championnat provincial 2025

Disc.17 - PISTOLET SUPER CALIBRE

6/04/2025 - C.S.T. FLEMALLOIS 4400 FLEMALLE

Tableau des heures de passage

	ID.	N° membre	CAT.	CLUB	DISC.	HEURE
1	JMD	67041453	S2	80	17	13H00
2	SH	74101753494	SH1	85	17	13H00
3	RP	52062702	S3	80	17	13H00
4	DY	85102213	S1	100	17	13H00
5	LY	60092458	S3	100	17	13H00
6	OR	72050347550	S2	100	17	13H00
1	MJ	75012648	S1	100	17	14H00
2	IV	72091253972	S2	85	17	14H00
3	FJ	71071318	S2	438	17	14H00
4	DV	55012542	S3	100	17	14H00